



Les Condamnés de l'île

Par le troisième et le quatrième commandements l'Eglise nous ordonne de confesser nos péchés et de communier à Pâques.

Cinquante ou soixante hommes, la tête rasée, jambes et pieds nus, couverts d'un grand sarreau de toile grise, étaient assis ou debout au bord du rivage ; les uns cachaient leur figure dans leurs mains, les autres anxieux interrogeaient l'horizon, d'autres dansaient, tournaient avec une rapidité vertigineuse jusqu'à ce qu'ils tombassent épuisés, anéantis, afin de trouver le sommeil, ou un accablement qui donnât trêve à leurs pensées..

Tous ces hommes étaient des criminels, comme tels des condamnés à mort ; ils avaient été déportés dans cette île en attendant le moment fatal et ils passaient tout le jour à regarder s'ils voyaient apparaître le vaisseau qui devait amener l'exécuteur de la justice. Ainsi s'écoulaient de tristes heures que pas une espérance ne pouvait adoucir.

Or, un matin de printemps, par une brume épaisse, sans que les condamnés l'aient vue venir, une barque aborda tout près d'eux. Les premiers rayons du soleil leur montrèrent un envoyé du monarque qu'ils avaient insulté, dont ils avaient provoqué la colère par leurs révoltes et leurs crimes et ils tremblèrent.

Celui ci se plaça au milieu d'eux et dans un silence que troublait seul le murmure du flux, il dit :

“ Mon Maître et Seigneur m'envoie vous dire : ” La pitié de mon cœur veut envoyer aux condamnés un moyen de salut.

“ Qu'ils regrettent leurs crimes... qu'ils en fassent l'aveu sin-

“ cère à celui de mes ministres qu'ils choisiront (j'ordonne que
“ le secret le plus inviolable garantisse cet aveu), qu'ils pro-